

CAS PRATIQUES LÕAPPLICATION DE LA LOI DANS LE TEMPS

Entra"nement examen n;2

Cas pratique n;1 (6 points)

Session 2- juin 2023 (dates modifiŽes)

Claudine conduit rŽguli•rement le camion poids lourd de son conjoint alors quÕelle nÕest pas titulaire du permis nŽcessaire ^ la conduite de tels vŽhicules. A la suite dÕun contr™ le routier en date du 2 septembre 2024, la gendarmerie constate le dŽfaut de permis adŽquat. Claudine fera lÕobjet dÕun jugement le 15 novembre 2024.

Au jour du constat, le fait de conduire sans •tre titulaire dÕun permis de conduire des vŽhicules poids lourds est puni dÕun an dÕemprisonnement et de 15000 euros dÕamende. A supposer quÕune loi nouvelle entre en vigueur au 1^{er} novembre 2024 et porte les peines encourues ^ un an dÕemprisonnement et 25 000 euros dÕamende, ^ quelle peine Claudine risquerait-elle dÕ•tre condamnŽe ?

Cas pratique n_i2

Extrait examen session 2- juin 2022 (dates modifiŽes)

Apr•s lÕannonce de la suppression de 250 emplois, Claude a sŽquestrŽ le Directeur de lÕusine dans laquelle il travaillait afin de le contraindre ^ revenir sur sa dŽcision. Les faits se sont produits les 12 et 13 avril 2024.

Au moment des faits, le Code pŽnal prŽvoyait une peine de 5 ans dÕemprisonnement et de 75000 euros dÕamende pour toute sŽquestration de moins de 7 jours.

Supposons quÕune loi nouvelle, entrŽe en vigueur le 1^{er} juin 2024, prŽvoit dŽsormais une peine de trois ans dÕemprisonnement et de 75000 euros dÕamende. Selon vous, quelle peine encourt Claude sachant quÕil sera jugŽ aujourdÕhui?

Cas pratique n;3 (7 points)

Extrait examen session 2- juin 2021- les dates ont ŽtŽ modifiŽes

Camille a 15 ans. Elle a fait lÕobjet dÕune adoption simple lorsquÕelle avait 5 ans. Depuis plusieurs annŽes, elle re•oit de mauvais traitements de la part de lÕadoptant. Elle souhaite demander la rŽvocation de son adoption mais la loi actuellement en vigueur prŽvoit quÕelle ne peut en faire la demande quÕ sa majoritŽ.

Supposons quÕune loi nouvelle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et permette ^ lÕadoptŽ de solliciter la rŽvocation de son adoption simple sÕil est ‰gŽ de plus de 15 ans. Selon vous, Camille pourra-t-elle solliciter la rŽvocation de son adoption d•s lÕentrŽe en vigueur de cette loi nouvelle ?

Cas pratique n;4

--

Depuis un an, Oscar est salariŽ dÕune sociŽtŽ de transport. Il souhaite rompre son contrat de travail pour commencer une carri•re dÕhumoriste.

La loi en vigueur au moment de la conclusion de son contrat imposait aux salariŽs de respecter un prŽavis de 3 mois en cas de rupture du contrat ^ leur initiative. Supposons quÕune loi nouvelle entre en vigueur le 15 octobre 2024 et permette dŽsormais aux salariŽs de rompre leur contrat de travail en respectant un dŽlai de prŽavis de 15 jours. Supposons encore que le lŽgislateur ait adoptŽ une disposition transitoire prŽvoyant que la loi nouvelle sÕapplique tous les contrats de travail conclus depuis le 1^{er} janvier 2023.

Selon vous, quel est le dŽlai de prŽavis quÕOscar devra respecter pour rompre son contrat ?